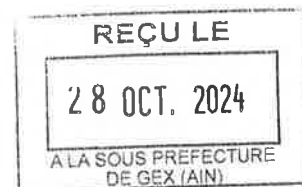


AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX****Nombre de membres**

afférents au C.M : 08  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 08

**SEANCE du 24 octobre 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 24 octobre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
21/10/2024

**Etaient présents :**

LEVRIER Patrick Adjoint  
GABRIEL-ROBEZ Delphine, MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,  
GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage  
21/10/2024

**Excusé(e)s :** GROSGURIN Laurence pouvoir à Patrick LEVRIER  
PERONNET Gilles pouvoir à Roger GROSSIORD

**Elue secrétaire de séance :** GABRIEL-ROBEZ Delphine

**OBJET DE LA DELIBERATION : Schéma d'aménagement pour le domaine de montagne Lélex/Crozet**

Le Conseil Départemental de l'Ain ainsi que La communauté de Communes du Pays de Gex représentés respectivement à 55% et 45% dans le Syndicat Mixte des Monts Jura doivent prochainement prendre position sur le schéma d'aménagement pour le domaine de montagne Lélex / Crozet.

Ce schéma, qui répond aux orientations stratégiques de développement « Quatre Saisons » évoquées comme incontournables par les deux institutions, nécessite des investissements lourds pour lesquels un soutien unanime des collectivités supports est nécessaire.

Pour cette raison, et dans le prolongement des différentes réunions de présentation, de la réunion publique du 16 Septembre 2024, la commune de Lélex a souhaité se positionner officiellement sur le schéma d'aménagement annexé à la présente et marquer plus particulièrement son acceptation pour :

- Le remplacement de l'actuel Télécabine de la Catheline par une nouvelle télécabine dont la gare amont se situerait au niveau du départ du Télésiège débrayable des Loges
- La création d'un itinéraire de randonnées descendantes agrémenté de tobogans desservant cette nouvelle télécabine.
- Le remodelage de l'espace débutant du Muiset avec l'installation d'un tapis roulant.
- Le bouclage du réseau neige de culture sur la piste des Crêtes

Il est convenu que cette position forte de la commune doit permettre d'engager la redynamisation des lits touristiques de la commune qui devra prendre des initiatives majeures en ce sens.

**Le conseil oui,l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré par :**

07 voix POUR      01 voix CONTRE      00 ABSTENTION

Pour copie conforme  
Le Maire  
Roger GROSSIORD

